

**PLATE FORME DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE  
CIVILE, MEMBRES DU FORUM NATIONAL DE LA  
CONFERENCE DES ECOSYSTEMES DES FORETS  
DENSES ET HUMIDES D- AFRIQUE CENTRALE  
( FORUM NATIONAL CEFDHAC)**

# **UN PLAIDOYER POUR LA REDD+ AU GABON**

## INTRODUCTION

La gestion de l'environnement et des ressources naturelles au Gabon répond à plusieurs préoccupations, elles-mêmes prises en compte dans plusieurs documents : stratégies, programmes et projets, législation et réglementation. C'est dans ce cadre que sont traitées, dans le Plan Stratégique Gabon Emergent, les questions relatives à la lutte contre les pollutions et nuisances, la dégradation des terres, la perte progressive de la diversité biologique et à la lutte contre les changements climatiques.

S'agissant des Changements Climatiques, à l'instar des autres pays du Bassin du Congo, le Gabon serait vulnérable aux effets desdits changements climatiques. C'est la raison pour laquelle plusieurs initiatives ont été prises : élaboration de la stratégie d'adaptation du littoral aux changements climatiques, mise en place des outils de collectes d'information sur les données climatiques, élaboration des communications nationales sur les CC.

Au regard des enjeux liés à cette problématique et en application du principe 10 de Rio, les Organisations de la Société Civile, membres du Forum National Gabon de la Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) ont jugé opportun d'apporter leur contribution.

C'est ainsi qu'elles ont décidé de mettre en place une action de plaidoyer. Constatant que les membres de la plate forme des Organisations de la Société Civile possèdent une information différente du concept de « plaidoyer », il s'avère indispensable de rédiger le présent mémo afin de renforcer les capacités de nos membres et de planifier nos actions de plaidoyer.

Dans cette optique, outre la présentation du contexte national en matière de changements climatiques et de REDD+, le présent document de plaidoyer comprendra essentiellement les étapes qui nous permettront de réaliser ladite activité.

## I. CONTEXTE NATIONAL RELATIF AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA REDD+

La question des changements climatiques fait l'objet d'une attention particulière dans le Plan Stratégique Gabon Emergent. En revanche, aucune référence n'est faite à celle du REDD (Réduction des émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts).

Cette absence révèle l'ambiguïté qui réside dans la position du Gabon en la matière. En effet, d'un côté, des « voix autorisées » de la haute sphère administrative du Gabon ne semblent pas favorables à l'approche définie pour la mise en œuvre du programme REDD. De l'autre côté, les Ministères en charge de l'Environnement et, des Eaux et Forêts avaient créé en 2009 une cellule commune pour traiter des questions de REDD. Certains membres de cette cellule ont participé à plusieurs sessions de renforcement des capacités. Actuellement, la cellule n'existe plus mais un Conseiller du Ministre des Eaux et Forêts chargé de la REDD+a été nommé un Conseiller de Ministre.

L'action de ce dernier et du Point Focal de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changement Climatique logé au Ministère en charge de l'Environnement et le Développement Durable semble très limitée au regard du poids politique que détiennent les « voix autorisées ». Aucune action concertée n'a été envisagée entre les « voix autorisées » et les deux principaux départements ministériels.

A travers le Plan Climat, document officiel présenté en novembre 2013 par le Conseil Climat, on peut noter, à la page 32, que « le Gabon a toujours considéré que l'atteinte des objectifs du mécanisme REDD ne se résoudra pas uniquement par le biais du financement. A ce sujet, les différentes estimations financières réalisées sur la réduction significative de la déforestation varieraient entre 2 à 33 milliards \$US. Comment ces estimations ont-elles été réalisées et qu'intègrent-elles comme éléments de calcul ? Les pays forestiers deviendraient-ils des " rentiers" du climat ? Jusqu'à

quand durerait cette rente ? Quel serait le taux de déforestation acceptable pour chaque pays ? »

Par ailleurs, « le Gabon a le second pourcentage de terres recouvertes de forêts : 23,7 millions d'hectares de forêt représentant 88% du territoire, avec un taux de déforestation très faible. [...]. Dès lors, comment envisager le développement du pays sans toucher à la forêt ? »

Le Gabon devrait-il envisager son développement sur les 12% du reste du territoire ? Comment développer des infrastructures routières et ferroviaires nécessaires au développement du pays ? Quelle agriculture pour un pays qui doit atteindre son autosuffisance alimentaire ? [...] Quel type d'exploitation forestière dans un pays dont le taux de déforestation annuel durant la période 1990 et 2000 était de 0,026% et continue de baisser encore de manière significative ? »<sup>1</sup>.

Sur un tout autre plan, la REDD+ fait intervenir deux notions principales : la déforestation et la dégradation. Au niveau du Gabon, « le taux de déforestation annuel de 1990-2000 a été de 0,026% par an soit un taux cumulé égal à 0,26% du couvert forestier sur dix (10) ans. De 2000-2010, sur un échantillon d'environ 40% du territoire, le taux de déforestation annuel tombe à 0,004% ».<sup>2</sup>

De même la dégradation des forêts a considérablement diminué suite à la certification (FSC) d'environ 2 milliards d'hectares et à la faveur de la promulgation du Code forestier (loi 1/2001 du 31 décembre 2001) qui instaure les plans d'aménagement pour toutes les concessions forestières et le principe de la rotation pour une durée comprise entre 25 et 30 ans pour toutes les CFAD qui sont actuellement octroyées par adjudication. Par ailleurs, le Gabon a érigé plus de 11 % de son territoire en Aires Protégées. Toutes ces actions ont permis au Gabon d'éviter des émissions ou de séquestrer du carbone.

---

<sup>1</sup> Plan Climat 2013

<sup>2</sup> Idem

Fort de tout ce qui précède, le Gabon estime que pour que le mécanisme REDD+ devienne efficace et qu'il puisse répondre aux objectifs de contribution à la stabilisation du climat, il faudrait que le processus de réduction d'émissions soit permanent et non limité dans le temps car conditionné par la disponibilité financière qui cadre avec le processus de paiement de services environnementaux (PSE). Pour cela, l'approche intégrée prônée par le Gabon, dans le cadre de la mise en œuvre de la REDD+, repose sur une optimisation de l'affectation et de l'usage des terres.

La position des « autorités gabonaises » ne pas rencontre l'assentiment des organisations de la Société Civile. Ce qui expliquerait la mise en place d'une action de plaidoyer dont le déroulé est ci-dessous décrit.

## **II. ETAPES POUR UNE ACTION DE PLAIDOYER**

Le plaidoyer se définit comme étant une stratégie d'influence basée sur la communication par le moyen d'une argumentation développée pour convaincre une cible en vue de changer des politiques, des pratiques, des comportements, des positions ou des décisions, dans le but d'améliorer une situation donnée.

Pour mener à bien notre projet de plaidoyer et en vue d'atteindre l'objectif décrit dans la définition ci-dessus, nous allons procéder de la manière suivante :

- Préparer et planifier l'action de plaidoyer ;
- bâtir une ou des alliances ;
- choisir les principaux canaux susceptibles d'être utilisés
- élaborer le budget et mobiliser les ressources ;
- mettre en œuvre l'action de plaidoyer ;
- assurer le suivi-évaluation.

### **A. Etape 1 : Préparer et planifier l'action de plaidoyer**

Il s'agit ici (a) d'organiser une première réunion de préparation de l'action de plaidoyer. Celle-ci réunira tous les acteurs de la Société Civile intéressés par l'activité et sera convoquée par le Président du Forum National Gabon de la CEFDHAC. Elle permettra (i) de planifier un atelier de formation sur le concept de plaidoyer et (ii) de procéder à l'élaboration de la fiche technique de l'activité en identifiant le thème, le but et les objectifs du plaidoyer. **Le thème de la présente action de plaidoyer est « l'engagement du Gabon dans le mécanisme REDD+ ».**

Sur le plan pratique, le Consultant rédigera une note pédagogique en vue de permettre aux membres de la plate forme de comprendre le concept de plaidoyer. A l'issu de cette formation, les participants (b) mettront en place l'équipe (ou les équipes) de plaidoyer qui sera chargée (i) d'identifier et analyser le ou les publics du plaidoyer en se posant la question principale suivante : quels sont les noms des décideurs qui peuvent faire de notre but une réalité ? Analyser les publics cibles signifie l'identification et l'inventaire des publics cibles et l'analyse de leurs processus décisionnels (pouvoir de décision, légitimité, responsabilité, capacité de mise en relation, capacité de mise en œuvre). En combinant lesdits facteurs, nous pouvons, à titre d'exemple sélectionné : le Conseiller du Ministre des Eaux et Forêts en charge du REDD+, le Point Focal Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, le Secrétaire Permanent du Conseil Climat, la commission Environnement de l'Assemblée Nationale et du SENAT, le Coordonnateur National du Réseau des Parlementaires pour la gestion durable des écosystèmes des forêts denses et humides d'Afrique Centrale, le Président du Conseil Economique et Social (CES), le Ministre des Eaux et Forêt, le Ministre de l'Economie, du Travail et du Développement Durable, le Conseiller du Premier Ministre en charge des questions environnementales et de Développement Durable, le Secrétaire Exécutif de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux. Elle va également (ii) compléter la fiche technique en définissant les résultats et les activités à réaliser ainsi que le chronogramme y relatif.

## B. Etape 2 : Conception des documents, création des alliances et choix des canaux porteurs

L'Equipe de plaidoyer (a) se réunira pour une seconde fois pour (i) élaborer les documents ou supports qui serviront à l'action de plaidoyer. C'est au cours de cette session de travail que (ii) sera enrichi et validé le projet de position élaborée par le Consultant. Au regard du public choisi, l'Equipe de plaidoyer devra (iii) désigner le porte parole, le secrétaire de séance et le rôle des membres de l'équipe.

Compte tenu de la densité du travail, (b) l'organisation d'une autre séance sera prévue pour (i) bâtir des alliances et (ii) choisir des canaux de véhicule de message de plaidoyer ainsi que pour (iii) définir le budget et les modalités de sa mobilisation.

Une *alliance* est un regroupement d'acteurs (associations, organisations non gouvernementales, syndicats, médias, réseaux) qui défendent une cause commune au niveau local, national ou international. Elle constitue un cadre partenarial de partage d'expériences, de renforcement des capacités des membres et d'influence des politiques publiques pour résoudre des problèmes qui concernent un public très large.

L'enjeu de la constitution d'une alliance est de disposer d'une importante et puissante force d'influence pour un changement positif résultant des apports pluriels et féconds de ces membres en termes d'image et de réputation, d'expertise, de ressources, de réseaux relationnels, d'engagement et de militantisme.

La contribution des alliances peut prendre diverses formes parmi lesquelles on peut citer le partage d'informations et d'idées, la concertation, le dialogue politique, la négociation avec les autorités, le financement des activités et la mobilisation des ressources.

La *communication* sera l'élément fondamental de l'action de plaidoyer. C'est pourquoi, il convient de déterminer *les différents canaux* susceptibles d'être utilisés.

Les messages peuvent être présentés sous formes de : lettres, fiches de faits, plaquettes, brochures, dépliants, annonces ou articles dans les journaux, présentations orales au cours des rencontres et réunions, causeries à la radio, émissions télévisées,

communiqués de presse, graphiques, illustrations, présentations assistées par ordinateur, diapositives, transparents, banderoles ... .

Les formes de présentation des messages selon le public peuvent se présenter comme dans le tableau ci-dessous.

<i>PUBLICS</i>	<i>FORMES PROPOSEES</i>
<i>DECIDEURS ET PERSONNALITES INFLUENTES</i>	<i>Réunions face à face formelles ou informelles Lettres, fiches de faits Plaquettes, brochures, graphiques Articles dans les journaux Emissions radio et TV Présentations brèves par vidéo, par ordinateur Diapos, transparents</i>
<i>ORGANISATIONS</i>	<i>Réunions avec dirigeants ou avec le personnel Fiches de faits, affiches Graphiques Présentations par ordinateur Diapos, transparents Réunions d'information</i>
<i>MEDIAS</i>	<i>Communiqué /conférence de presse Evénement médiatique Fiches de faits Lettres à la rédaction Graphiques ou illustrations</i>
<i>GRAND PUBLIC</i>	<i>Banderoles Articles promotionnels Présentations à des réunions communautaires Plaquettes, affiches, fiches de faits Emissions radio et TV Annonces / articles dans les journaux</i>

Le cas échéant, les messages peuvent être élaborés en fonction du Public. L'équipe de plaidoyer doit établir une liaison avec les medias à travers les supports ci-dessous.

<i>OUTILS</i>	<i>CARACTERISTIQUES</i>
Communiqués de presse	<p><i>Livre l'information rapide, fiable</i></p> <p><i>Titre résumé</i></p> <p><i>Développement bref, complet, enchaînement logique des idées</i></p> <p><i>Peu coûteux, sobre</i></p> <p><i>Caractère banal, passe partout (facile)</i></p> <p><i>Rentable et efficace</i></p> <p><i>Peu qualitatif</i></p>
DOSSIERS DE PRESSE	<p><i>Ensemble complet de documents</i></p> <p><i>Informations brutes factuelles, preuves à l'appui, anecdotiques</i></p> <p><i>Permet la rédaction des articles</i></p> <p><i>Instrument de travail pour les journalistes</i></p> <p><i>Doit être clair, frappant, maniable, agréable à lire, attrayant</i></p> <p><i>Assez facile et coûteux</i></p> <p><i>Pas de dialogue</i></p> <p><i>Efficacité et rentabilité incertaines</i></p>
Conférence de presse	<p><i>Réunit plusieurs journalistes invités (public ad hoc)</i></p> <p><i>Lieu et heure définis, environnement adapté</i></p> <p><i>Transmet un ensemble d'informations</i></p> <p><i>Bonnes interventions suivies d'un débat vif, constructif</i></p> <p><i>Suivi indispensable de l'après conférence (communiqué de presse, demandes des journalistes recueil des coupures de presse)</i></p> <p><i>Pas facile à réaliser</i></p> <p><i>Non rentable et efficacité pas certaine</i></p> <p><i>Coûteuse</i></p>
	<p><i>Très prisée du journaliste (facile)</i></p> <p><i>Offre l'information personnalisée fine et sur mesure</i></p>

<p><i>INTERVIEW</i></p>	<p><i>(message délicat)</i></p> <p><i>Riche si bien préparée</i></p> <p><i>Précieux vecteur d'informations</i></p> <p><i>Plus malléable et moins lourd</i></p> <p><i>Moins aléatoire que les autres outils</i></p> <p><i>Efficacité et rentabilité assurées</i></p> <p><i>Peu coûteuse</i></p> <p><i>Exige d'être aimable (disposé et disponible);</i></p> <p><i>professionnel (maîtrise des propos); diplomate</i></p>
<p><i>PUBLI-REDACTIONNEL OU PUBLI-REPORTAGE /ENQUETE /SCOPIE/SPECIAL</i></p>	<p><i>Particulier</i></p> <p><i>A mi-chemin entre l'article (forme) et la publicité (fond)</i></p> <p><i>Livre un message publicitaire totalement maîtrisé par le demandeur et pertinent</i></p> <p><i>Utilisé pour l'information complexe ou sensible</i></p> <p><i>Coûteux et pas facile à maîtriser</i></p> <p><i>Dialogue possible</i></p> <p><i>Efficacité et rentabilité peu assurées</i></p>

Le ***budget*** est la traduction chiffrée de toutes les activités du plaidoyer. La confection du budget de plaidoyer doit tenir compte de l'identification des besoins et des priorités tout en évaluant les coûts unitaires et les coûts complets. Ce budget doit prendre en compte les frais de collecte de données et de recherche, les coûts de consultation avec les populations concernées, les frais de déplacement et de civilité, les frais de réalisation et d'impression de supports d'information, les frais d'organisation des manifestations publiques (communications, sécurité, banderoles et autres), les frais de relations avec les médias.

Pour élaborer le budget, il faut :

- Identifier des activités de plaidoyer ;
- Identifier des actions à mettre en œuvre ;
- Identifier des ressources nécessaires ;

- Evaluer financièrement les ressources ;
- calculer des coûts ;
- identifier des bailleurs de fonds potentiels ;
- prendre des rendez-vous ;
- formuler des requêtes de financement ;
- adresser des lettres de remerciement aux donateurs ;
- rendre publics les dépenses effectuées et des résultats enregistrés.

**C. Etapes 3 : Mettre en œuvre l'action de plaidoyer et assurer le suivi/évaluation de l'action de plaidoyer**

Lors de la phase opérationnelle, il convient (a) d'élaborer et d'exécuter un chronogramme des activités à réaliser. Il s'agira dans cette perspective de (i) obtenir des rendez-vous, de (ii) tenir des réunions de planification avant chaque activité. Durant les séances de travail, lorsque vous serez assis, présentez-vous ainsi que les autres membres de votre équipe. Dites les raisons pour lesquelles les autres vous accompagnent. Puis remettez les documents à vos interlocuteurs.

Pendant que vous exécuteriez votre chronogramme, pensez à (b) faire le suivi/évaluation des actions de plaidoyer. Le plus tôt possible après les rencontres ou séances de travail, l'équipe de plaidoyer devrait (i) organiser une séance de débriefing afin de s'assurer que tous les membres de l'équipe sont d'accord sur la façon dont la rencontre s'est déroulée, et quels engagements ont été pris par les parties. Puis, l'équipe devrait également (ii) expédier un courriel ou une lettre de remerciement aux différents interlocuteurs. Ce courriel ou lettre pourrait comporter les points suivants :

- Adresser à l'interlocuteur les remerciements pour avoir pris le temps de vous rencontrer ;
- répéter à l'interlocuteur les éléments contenus dans le dossier ;
- confirmer lui les actions qu'il s'est engagé à poursuivre ;
- rappeler lui poliment que les membres de la plate-forme et d'autres personnes de la collectivité suivront la mise en œuvre de son engagement.

### **III. SYNTHÈSE DU PROCESSUS**

Nous devons finaliser la fiche technique (tableau 1) et élaborer un chronogramme de mise en oeuvre de l'action de plaidoyer (tableau 2).

Résultats attendus	Activités	Tâches	Date/Période	Responsable	Moyens